



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agressions sexuelles

Question écrite n° 102920

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'utilisation au cours de viols de substances stupéfiantes annihilant la volonté de la victime de type « GHB ». Alors que l'utilisation de produit de ce type révèle la préméditation de l'acte par son auteur, aucun des articles du code pénal ne permet actuellement de faire de ce genre d'agissement une circonstance aggravante de ce crime. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage une réforme du code pénal et ce, dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102920

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9282